



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 10 septembre 2026

Salle Gaston Balande – Hôtel de Ville

Nom du rapporteur :

Yan Génonet

Sous la présidence de Mme Hélène Rata, Maire,

Service / Pôle instructeur :

Service RH

Présents :

Arnaud Latreuille, Valentine Chatenay-Moréno, Olivier Calix, Manon Jephos, Fatiha Ghadi, Robin Vieules, Quentin van Niel, Yan Génonet, Hélène de Saint-Do, Romain Le Gall, Christine Motillon, Elise Cougoule, Florent Glatard, Romain Gomez, Camille Bagourd, Joseline Beaumeister, Abdelouahed Tatou, Philippe Dénarié, Jean-Baptiste Favier, Virginie Motte,

Absents excusés et représentés :

Alice Leparc donne procuration à Arnaud Latreuille

Absents : Tony Loisel, Robert Dumas-Chaumette, Nadine Nivault, Éric Bazillais, Elodie Gautreau, Sophie Després, Thierry Lambert

Secrétaire de séance : Philippe Dénarié

Date de la convocation : 23/06/26

Membres en exercice : 29

Membres présents : 21

Procurations : 01

Suffrages exprimés : 29

DÉLIBÉRATION N° 07

Création d'un poste permanent dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs pour le pôle Ressources – Service des Ressources Humaines

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier l'article L2121-29 ;

Vu le code général de la fonction publique, en particulier les articles L 313-1 et L 311-1 qui disposent que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Vu le budget de la collectivité,

Vu l'avis de la commission Finances RH du 25 aout 2026,

Considérant qu'au regard des besoins identifiés, des résultats obtenus, des bilans réalisés, et de l'investissement démontré par l'agent en poste, il est proposé de pérenniser cet emploi.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :
- L'unanimité des membres présents et représentés,

- Crée au 1^{er} décembre 2026, un poste de catégorie C au grade d'Adjoint administratif à temps complet,
- Modifie en conséquence, le tableau des effectifs (pièce annexe),
- Prévoit les crédits au budget

Annexe 05 : Tableau des effectifs

Pour extrait conforme,

Hélène Rata
Maire



Philippe Dénarié
Secrétaire de séance



TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
Sous le N° 017-211700281-2026-
Accusé de Réception Préfecture le :
Acte rendu exécutoire après publication le :

Délais et voies de recours

La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification ou en déposant en ligne depuis telerecours.fr

Ce recours peut être précédé d'un recours administratif. Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.